

(4) Demande d'informations sur les directives techniques concernant les déchets de mercure

Décision : BC-11/5 : Directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de mercure élémentaire et des déchets contenant du mercure ou contaminés par ce produit

Contexte :

À sa dixième réunion, dans sa décision BC-10/7, la Conférence des Parties a adopté les directives techniques pour la gestion écologiquement rationnelle des déchets constitués de mercure élémentaire et des déchets contenant du mercure ou contaminés par ce produit.

À sa onzième réunion, la Conférence des Parties a adopté la décision BC-11/5 dans laquelle elle a décidé d'actualiser ces directives techniques et d'établir un petit groupe de travail intersessions en vue de la préparation d'une version révisée du projet de directives techniques pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée lors de sa neuvième réunion (OEWG-9). La Conférence des Parties a accueilli favorablement la proposition faite par le Japon de jouer le rôle de chef de file dans l'actualisation des directives techniques.

Demande :

- Les Parties et autres intéressés sont invités à nommer des experts pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions établi par la décision IX/15 et à informer le Secrétariat de leur nomination d'ici le 30 juin 2013 ;
- Les Parties et autres intéressés sont invités à soumettre au pays chef de file, si un tel pays a été choisi, et au Secrétariat, d'ici le 31 mars 2014, leurs observations sur le projet de directives techniques actualisées, une fois qu'il sera disponible.

Répondants :

- Parties
- Observateurs
- Autres intéressés

Méthode de communication des informations :

- Toutes les informations doivent être communiquées au Secrétariat par l'intermédiaire du point de contact indiqué ci-dessous.

Date limite de communication des informations :

- **30 juin 2013** pour les nominations d'experts pour participer aux travaux du petit groupe de travail intersessions
- **31 décembre 2013** pour la préparation par le pays chef de file ou le Secrétariat, en consultation avec le petit groupe de travail intersessions, du projet de directives techniques actualisées qui sera publié sur le site Web de la Convention
- **31 mars 2014** pour la communication par les Parties et autres intéressés de leurs observations sur le projet de directives techniques actualisées
- **OEWG.9** pour la préparation par le pays chef de file ou le Secrétariat, en consultation avec le petit groupe de travail intersessions, du projet de directives techniques actualisées

Point de contact :

M. Ibrahim Shafii (ibrahim.shafii@brsmeas.org, Tél. : +41 22 917 8636)